

Part de la population desservie par une eau provenant d'un captage protégé

Définition de l'indicateur

L'indicateur mesure la part de la population alimentée par un captage ou l'alimentation en eau potable ayant fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP), le protégeant vis-à-vis des pollutions accidentelles. Cette protection se traduit par l'instauration de périmètres de protection (périmètre de protection immédiat, périmètre de protection rapproché et le cas échéant périmètre de protection éloigné) et de prescriptions et recommandations.

Type d'indicateurs

Indicateur de réponse

Jeu d'indicateur existant

Portrait de territoire (MEEM / CGEDD / SoeS)

Échelle de renseignement

Champagne-Ardenne et départements

Objectifs et valeurs de référence

Tous les captages destinés à l'alimentation en eau potable doivent être dotés d'un tel dispositif (loi sur l'eau du 3 janvier 1992).

Sources de données

Agence régionale de santé (ARS) Grand est

Fréquence d'actualisation

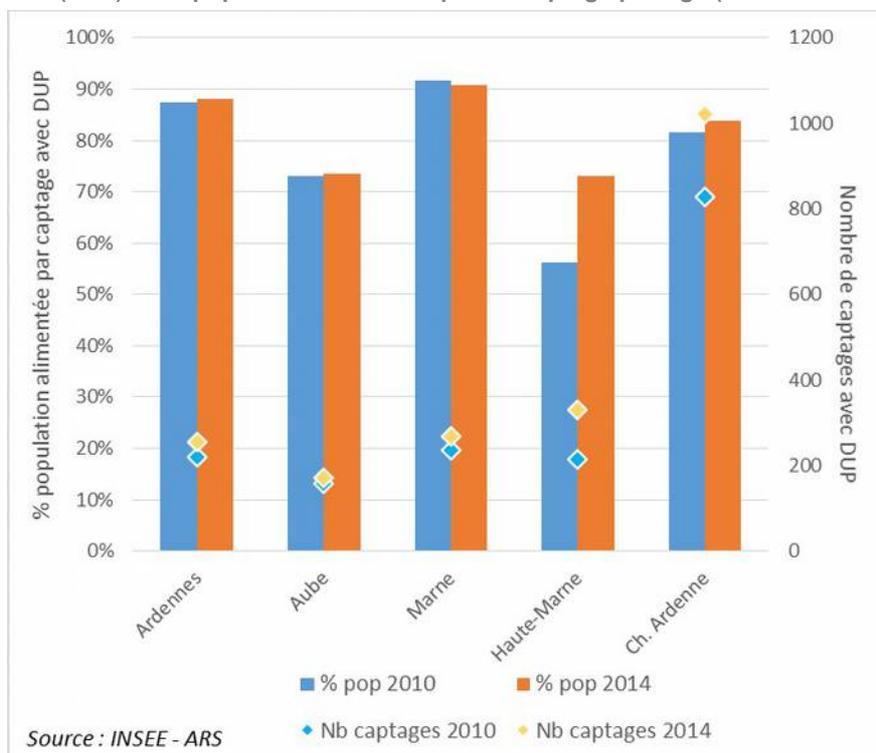
Tous les 4 ans

Limites et précautions

La mise en place des périmètres de protection ne garantit pas la qualité de l'eau distribuée notamment au regard des pollutions diffuses. L'analyse de la qualité de l'alimentation en eau potable doit aussi intégrer la qualité des ressources brutes, la qualité des eaux distribuées et les actions mises en oeuvre plus largement sur les aires d'alimentation des captages.

Indicateur

Part (en%) de la population desservie par un captage protégé (arrêté de DUP)



En 2014, 84 % de la population de Champagne-Ardenne est alimentée par une eau provenant d'un captage protégé (DUP). Le plus grand avancement des arrêtés de déclaration d'utilité publique s'observe dans les Ardennes et la Marne où les captages protégés desservent environ 90 % de la population. La Haute-Marne, où la situation était la moins avancée en 2010, approche en 2014 les 75 % de population couverte, comme l'Aube. C'est aussi le département où le nombre de procédures ayant abouti entre 2010 et 2014 est le plus important (116 nouveaux captages protégés, 13 à 33 captages pour les 3 autres départements).